



# AVIS DE COURSE

## Challenge Normandie Yachting

### Yacht Club de Cherbourg

13 et 14 avril 2024

GRADE : 5a

**La notation « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.**

## 1. REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV2021/2024),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles de course modifiées par le présent avis de course
- 1.4 En cas de traduction de cet avis le texte français prévaudra
- 1.5 Les règles de classe Melges 24 et J80 s'appliquent durant toute l'épreuve, sauf celle de la présence d'un moteur Hors-Bord à bord pour les J80.

## 2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte **aux Melges 24, J80 et autres monotypes** en règle avec leur autorité nationale. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 La régata se courre selon l'exemption n°2 à la division 240 tel que négocié entre la FFV et les affaires maritimes. Dans ce cas l'armement prévu par la classe **Melges 24** et **J80** suffit à la place de l'armement côtier pour des régates à – de 6 miles de l'abri.
- 3.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le **formulaire en ligne** sur le site du YCC <http://www.yc-cherbourg.com> avant le **05 avril 2024**. Les confirmations d'inscription se dérouleront ensuite sur place.
- 3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - a. - Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"  
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
    - la licence Club FFVoile mention « compétition » valideou
    - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
  - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
    - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
    - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
    - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.-
  - c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.



## 4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont de :

- **120 euros par bateau** (sans grutage) payable sur le site du Yacht Club de Cherbourg (<http://www.yc-cherbourg.com>)
- **Grutage : 50 euros** à payer au YCC.

Soit par chèque à l'ordre du YCC à envoyer au YCC avec le bulletin d'inscription,

Ou par virement bancaire :

**Code Banque :13807**  
**Code Guichet : 00880**  
**Numéro de compte : 32621480629**

**IBAN : FR76 1380 7008 8032 6214 8062 959**  
**BIC : CCBPFRPPNAN**

**Titulaire du compte : ASS YACHT CLUB DE CHERBOURG**  
**Port Chantereyne**  
**50100 CHERBOURG EN COTENTIN**

4.2 Les droits requis incluent :

- Le stockage de la remorque
- La place de port pendant toute la durée de la compétition (pontons K)
- L'accès à un parking dédié pour les véhicules pendant toute la durée de l'épreuve
- Le pot d'accueil du samedi 13 avril

Les concurrents qui doivent gruter leur bateau (mise à l'eau et sortie) devront prévenir le YCC avant le 05 avril (tarif grutage A/R : 50 euros à régler au YCC).

## 5. PROGRAMME

### Vendredi 12 avril

16h à 19h Grutages (Mises à l'eau)

### Samedi 13 avril

08h00 à 09h30 Confirmation des inscriptions, pesée des équipages

08h à 9h00 Grutages (mises à l'eau)

09h30 Briefing skippers

11h00 1<sup>er</sup> signal d'avertissement – Courses à suivre

19h00 Pot d'accueil et discours de bienvenue au YCC

### Dimanche 14 avril

09h00 Briefing skippers

10h30 1<sup>er</sup> signal d'avertissement – Courses à suivre

15h00 Heure limite du dernier signal d'avertissement

17h00 Grutages (sorties de l'eau)

A suivre Remise des prix au YCC

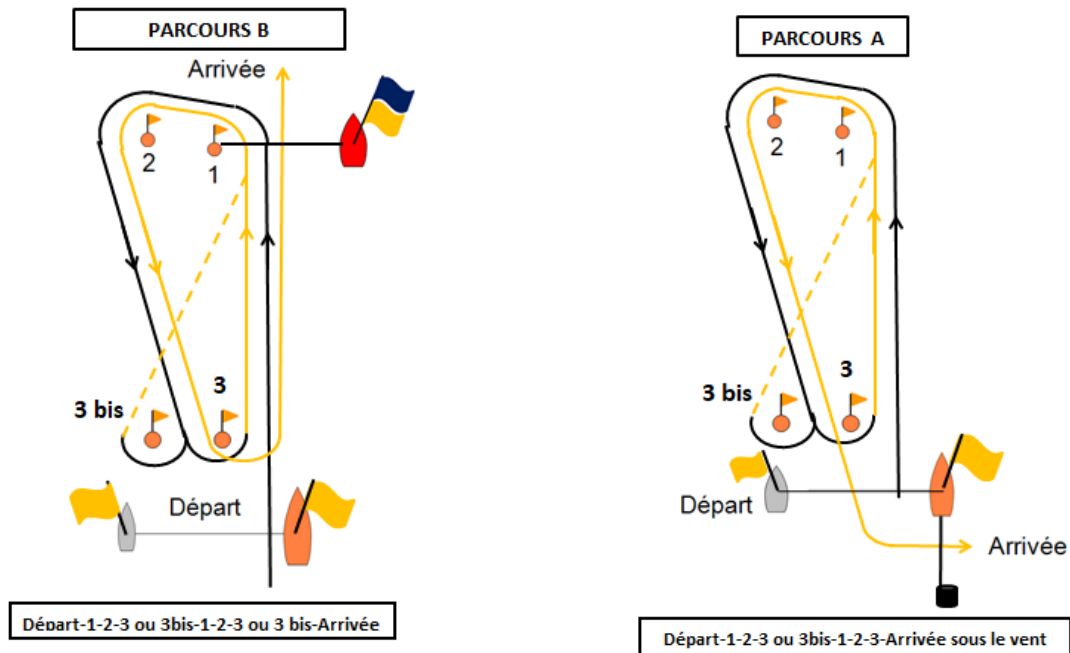
## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront disponibles au plus tard le 12/04/2024 à 16h00 au YCC.

Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante (<https://yc-cherbourg.com>), via le groupe WhatsApp créé pour le Challenge Monotypes.

## 7. PARCOURS ET ZONE DE COURSE

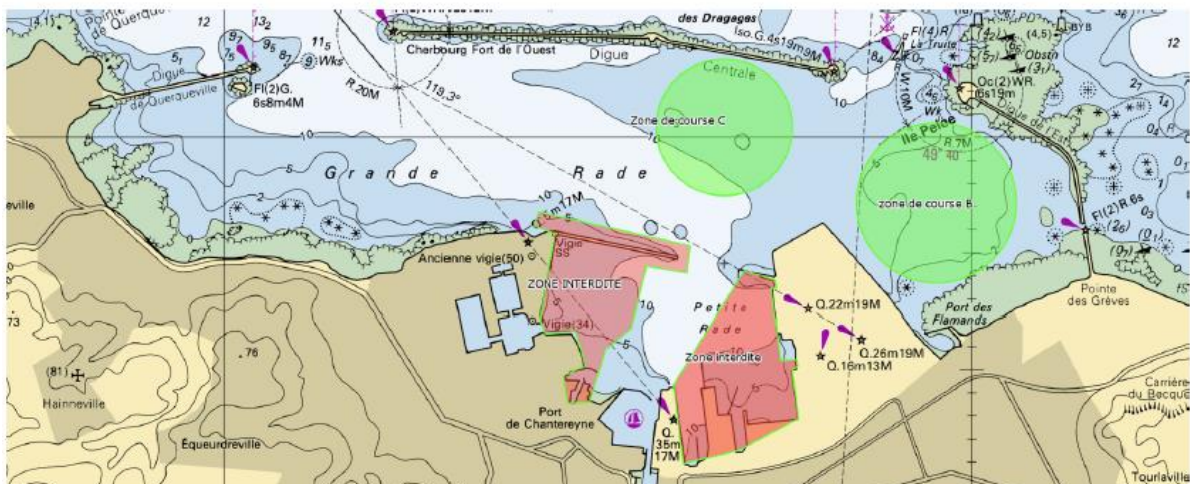
7.1 Les parcours de type banane seront :



D'autres parcours pourront être mis en place et seront décrits dans les instructions de courses.

7.2 L'emplacement des zones de course sera dans les rades de Cherbourg décrit ci-dessous :

### Zone B ou Zone C



## Zones Interdites en petite rade



## 8. SYSTEME DE PENALITE

Application de la RCV 44.1, modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

## 10. PLACE AU PORT

Les bateaux seront regroupés sur le ponton K à proximité de la capitainerie du Port Chantereyne et du YCC.

## 11. GRUTAGES

Le grutage sera effectué à l'aide d'un élévateur sur la zone technique du port Chantereyne. Une zone sera dédiée au stationnement des remorques.

La plage horaire pour la mise à l'eau le vendredi 12 avril est de 16h à 19h et le samedi 13 avril de 8h à 09h.

Le planning des grutages sera organisé par le Yacht Club de Cherbourg.

Les sorties de l'eau, le dimanche sont prévues à partir de 17h00.

## 12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 13. COMMUNICATION RADIO [DP]



Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. **Chaque bateau doit avoir une VHF portable fonctionnelle durant les courses.**

## 14. PRIX

14.1 La remise des prix aura lieu le 14 avril au Yacht Club de Cherbourg.

## 15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Yacht Club de Cherbourg :

Pour les inscriptions :

Téléphone le 02 33 94 28 05

[contact@yc-cherbourg.com](mailto:contact@yc-cherbourg.com)